

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE**

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

**SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 28 septembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2022.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, M. LECHUGA, Mme YILMAZ, M. ASSAS, M. PEREIRA, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. BUTIN donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI  
Mme CHOLET donne pouvoir à M. MALAYEUDE  
M. GIBERT donne pouvoir à M. PIAT  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT  
M. RIGAULT donne pouvoir à M. TAGLANG  
Mme BRECHU donne pouvoir à M. VALLEE.

**ÉTAIENT ABSENTES :**

Mme ALI, Mme GRIMAUD, Mme JARY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. TOURE.

**N°2022.09.44 – Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement d'un agent contractuel en raison des besoins des services et de la nature des fonctions.**

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce et à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 2,

Considérant qu'au regard des besoins des services, il convient de transformer un poste d'attaché en créant un emploi à temps complet de directeur financier également chargé du contrôle de gestion, relevant du grade d'attaché,

Considérant qu'un tel emploi peut être pourvu par un agent contractuel par le biais d'un contrat d'une durée de trois ans « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code »,

Considérant que l'agent recruté devra être doté d'une expérience significative dans le domaine des finances, du contrôle de gestion et dans l'optimisation des politiques publiques,

Considérant les recherches infructueuses de candidats titulaires,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat en date du 23 septembre 2022,

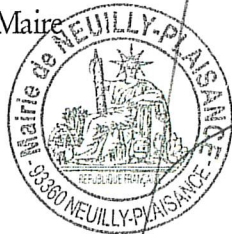
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

**ARTICLE 1 : CRÉE** un emploi permanent relevant du grade d'attaché territorial, dont les missions ou fonctions seront les suivantes :

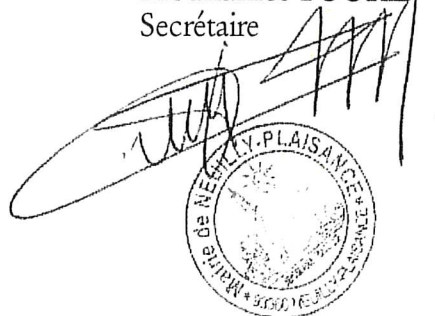
- Élaboration du budget et contrôle des exécutions budgétaires,
- Stratégie financière et prospective,
- Contrôle de gestion,
- Repérage des missions, activités, prestations et moyens de la collectivité,
- Aide au pilotage interne et contrôle externe des satellites,
- Contribution à l'évaluation et à la conception des procédures,
- Réalisation des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique et d'analyse des coûts.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée pour une durée de 3 ans en raison des besoins des services et de la nature des fonctions. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse et sa durée totale ne pourra excéder 6 ans.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**Mouhamet TOURE**  
Secrétaire



Certifiée exécutoire compte tenu de la  
transmission en préfecture le

11 OCT 2022  
Et de la publication le

11 OCT 2022